

23 octobre 2017

**Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 novembre 2016 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 1 313 000 francs, soit:**

- 1 163 000 francs destinés à la réfection de la piste du vélodrome du centre sportif de la Queue-d'Arve, rue François-Dussaud 12, parcelle N° 3297, feuilles 89, 90 et 91 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais;**
- 150 000 francs destinés au remplacement du système de chronométrage de la piste du vélodrome du centre sportif de la Queue-d'Arve.**

**Rapport de M. Grégoire Carasso.**

La proposition a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des sports le 17 janvier 2017. La commission s'est réunie le 2 février 2017 sous la présidence de M<sup>me</sup> Christina Kitsos. Les notes de séance ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz que nous remercions pour la qualité de son travail. Le rapport a été réattribué le 17 octobre 2017 suite à un changement de commissaire.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 163 000 francs, destiné à la réfection de la piste du Vélodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve, rue François-Dussaud 12, parcelle N° 3297, feuilles 89, 90 et 91 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 163 000 francs.

*Art. 3.* – Un montant de 24 600 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds municipal d'art contemporain institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

*Art. 4.* – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude voté le 25 mai 2002 de 92 000 francs (proposition PR-175, N° PFI 050.059.01), soit un total de 1 255 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2026.

*Art. 5.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

## *PROJET DE DÉLIBÉRATION II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 150 000 francs, destiné au remplacement du système de chronométrage de la piste du vélodrome du centre sportif de la Queue-d'Arve, rue François-Dussaud 12, parcelle N° 3297, feuilles 89, 90 et 91 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 150 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2026.

## **Séance du 2 février 2017**

*Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport (DCS), M<sup>me</sup> Martine Koelliker, directrice adjointe du DCS, M<sup>me</sup> Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports, et M. Philippe Meylan, directeur de la Direction du patrimoine bâti (DPBA)*

### *Présentation du projet et réponses aux questions*

En introduction, M. Kanaan explique que la rénovation du vélodrome de la Queue-d'Arve (ci-après QdA) s'inscrit dans le programme de remise à niveau de plusieurs installations sportives. Sur le vélodrome lui-même, il relève qu'il est exploité depuis trente-quatre ans alors qu'il a été conçu pour durer quinze ans.

M<sup>me</sup> Bonvin rappelle que le vélodrome a d'abord été monté dans l'ancien Palais des expositions, en 1983, puis démonté et stocké, en 1987, et remonté dans son emplacement actuel, en 1990. Le vélodrome de la QdA est ouvert 78 heures par semaine et est notamment utilisé par les quelque 600 membres de l'Union Vélocipédique genevoise (UVG). La forte fréquentation du lieu s'explique, entre autres, par le fait que les autres pistes de vitesse les plus proches sont à Martigny (VS) et à Grenoble (F), cette dernière ne répondant toutefois pas aux exigences du vélo de vitesse. Le remplacement du parquet du circuit genevois permettra de disposer d'une base régionale de cyclisme à la QdA, ainsi que le souhaitent les vélocipédistes. Toutes les pistes de vélo de vitesse sont en bois. Elles sont prévues pour durer une quinzaine d'années, parce qu'il faut en poncer la surface une fois par année, afin d'éviter l'apparition d'échardes.

M. Meylan précise que lors de l'apparition d'échardes, on intervient au coup par coup en appliquant des patchs à base de résine. M<sup>me</sup> Bonvin signale que le système de chronométrage est aussi vétuste, à tel point que récemment on a douté qu'un record établi au vélodrome puisse être homologué. S'agissant des détails des travaux, un échantillon de piste au bois de frêne a été testé avec succès. Le châssis porteur de l'installation sera également consolidé. Le tout restera démontable, comme aujourd'hui. M. Meylan signale que le programme comprend également une amélioration de la ventilation naturelle et des aérothermes de l'installation de chauffage, le remplacement des tableaux électriques et des luminaires. Dans l'estimation des coûts, le gros du crédit est représenté par le bois, la charpente et la structure porteuse (codes CFC 214). Enfin, il a fallu plusieurs années pour choisir le bois du parquet, malgré la sollicitation de plusieurs experts. Terminant l'exposé, M<sup>me</sup> Bonvin informe que le projet a obtenu l'autorisation de construire.

Un commissaire souhaiterait savoir si des compétitions officielles, de niveau international, peuvent être organisées. M<sup>me</sup> Bonvin répond que la piste Tony-Rominger, à la QdA, est longue de 166,66 mètres, ce qui en fait un vélodrome

hybride, alors que les vélodromes standards mesurent 250 mètres. Il existe aussi d'autres formats. En revanche, la surface genevoise est appréciée pour sa rapidité lors des entraînements. Elle évoque un projet de déménagement de la piste de vitesse de la QdA au Bout-du-Monde, en 2025. Un pôle vélo y serait créé avec la piste actuelle et une piste pour BMX. Les installations devraient alors être plus conformes aux normes de compétition internationales. Par contre, pour organiser des championnats mondiaux de vélo de vitesse, il faudrait disposer de deux pistes identiques, ce qui n'est pas envisagé. Outre la taille, les équipements doivent aussi répondre, entre autres, à des critères d'inclinaison et de sécurité spécifiques. De plus, on préfère généralement organiser ce genre d'événement dans des localités situées à 1500 ou 2000 mètres d'altitude, à cause de la densité de l'air. M<sup>me</sup> Bonvin précise que la présente demande de crédit ne prévoit pas de modifier le périmètre de la piste actuelle. M. Kanaan explique que pour imaginer un équipement sportif d'envergure à la QdA, il faut se projeter à l'horizon du plan Praille-Acacias-Vernets (PAV). Pour que ce vélodrome réponde aux exigences des compétitions internationales, il faudrait modifier tout le site: le bâtiment actuel mesure 80x60x14 m (LxLxH), et il n'y a pas assez de place pour l'agrandir maintenant. M<sup>me</sup> Bonvin tient à souligner à nouveau que le vélodrome de la QdA est très apprécié pour la vitesse. Elle réitère en outre qu'il est unique dans son bassin. Très fréquentée, la piste de vélo de vitesse est l'une des installations sportives de la Ville les plus utilisées, dans une proportion équivalente à la piscine des Vernets.

Un autre commissaire questionne les statistiques sur la fréquentation publique du vélodrome, en plus des membres des clubs de vélo de vitesse. Il lui est répondu que la fréquentation quotidienne est estimée entre 200 et 300 cyclistes. Les personnes qui souhaitent disposer de ces installations doivent s'inscrire auprès d'une commission ad hoc. M. Kanaan signale que le vélodrome dispose de 1000 vélos de vitesse, mais que la place pour les stocker est en saturation.

Un commissaire, heureux de voir ce projet, demande si le milieu de la salle, dont le parquet est utilisé pour le basket et d'autres manifestations, sera touché par les travaux. M<sup>me</sup> Bonvin répond affirmativement, mais des mesures sont prévues pour gêner le moins possible les usagers de cette partie du complexe. Il demande par ailleurs si un filet de sécurité pourrait être posé à l'un des sommets supérieurs de la piste de vitesse, afin de protéger au mieux le public dans les gradins. M<sup>me</sup> Bonvin assure que le projet respecte toutes les normes de sécurité exigées aux niveaux suisse et international. Elle consent néanmoins à prêter attention à cette suggestion.

Un commissaire souhaite savoir si l'hygrométrie de l'installation permettra bien au vélodrome de durer quinze ans, comme prévu. M. Meylan répond qu'avec les nouvelles installations de chaleur, il n'y a pas trop de souci à se faire pour l'hygrométrie. Il explique qu'a priori, toutes les mesures ont été prises pour éviter

un vieillissement prématuré du parquet. Il souligne que le frêne est tout de même plus adapté que le bois actuel de la piste.

Un commissaire demande s'il serait envisageable d'améliorer également le terrain de basket, de telle sorte qu'il puisse accueillir des compétitions internationales. M. Kanaan répond que pour les matchs, la Ville donne la priorité au Bout-du-Monde, où la salle de basket est très appréciée. Elle peut accueillir 1250 personnes, mais la jauge sera augmentée à 2000, en ajoutant des gradins, à l'occasion d'une prochaine Coupe de Suisse, en avril prochain. M<sup>me</sup> Bonvin explique par ailleurs que la halle de la QdA est aménagée pour le vélo de vitesse, et les gradins sont disposés en fonction du vélodrome, donc visuellement trop loin du terrain de basket. Pour l'heure le terrain de basket permet surtout d'accueillir des équipes qui ne trouvent pas de place ailleurs pour s'entraîner.

M. Kanaan saisit l'occasion pour annoncer qu'il présentera au printemps le plan directeur des installations sportives qui comprend également une salle polyvalente pour les sports d'équipe. M<sup>me</sup> Koelliker précise que dans une première étape, des transformations sont prévues dans la salle omnisports de la QdA pour 2020-2022. Une installation définitive est prévue au même endroit pour 2030. M. Kanaan souligne que tout le périmètre de la QdA devrait être modifié à terme. Un commissaire se demande alors s'il vaut la peine, dans ces conditions, de reconstruire un vélodrome. M. Kanaan répond que la structure sera démontable, comme l'actuelle installation. Il est prévu qu'elle soit remontée au Bout-du-Monde.

Un commissaire remarque le nom de l'entreprise Charpente Concept. Est-ce que cela signifie que les travaux ont déjà été adjugés? M. Meylan répond que Charpente Concept a reçu le mandat de bureau d'étude pour le suivi de l'opération.

Une commissaire remarque une différence de montant global de la proposition PR-1209, dans le tableau de l'état des investissements de janvier 2017 et dans la demande de crédit. Après vérification, M<sup>me</sup> Koelliker et M. Meylan répondent que la différence vient de la déduction des études.

#### *Vote*

La présidente soumet à l'approbation de la commission des sports la proposition PR-1209, qui est adoptée à l'unanimité, soit par 11 oui (2 MCG, 3 LR, 2 DC, 3 S, 1 Ve).

*Annexe à consulter sur le site internet:*

– présentation Powerpoint distribuée en séance